



Lors d'une conférence de presse impromptue, le 16 avril, après le Conseil des ministres, Manuel Valls a présenté les grandes lignes du plan que le gouvernement va transmettre à Bruxelles. Le document que nous citons dans cette page a été publié sur le site Internet du Premier ministre le jour même.

Photo AFP

**Au Conseil des ministres du 23 avril, le gouvernement doit adopter son « programme de stabilité », qu'il présentera à l'Assemblée nationale, six jours plus tard, avant de le transmettre, pour approbation, à la Commission européenne.**

## Entre deux séismes

Le « programme de stabilité » que le gouvernement vient d'adopter pour l'envoyer à Bruxelles est centré sur deux chiffres : 50 et 30. Cinquante milliards d'euros de coupes tous azimuts d'ici à 2017, pour respecter les traités européens de réduction des déficits et pour financer les 30 milliards d'euros offerts au patronat comme le prévoit le pacte de responsabilité. « L'objectif dit des 3 % est un objectif que nous devons maintenir », a déclaré le ministre des Finances, Michel Sapin, à Washington le 10 avril. « Nous tiendrons tous nos engagements », a martelé Manuel Valls, à Berlin le 15 avril.

La violence de ce plan est telle qu'elle disloque le groupe parlementaire du PS qui venait pourtant de voter — à reculons — la confiance au gouvernement. Un proche conseiller de François Hollande est contraint à la démission en vingt-quatre heures. Après le séisme provoqué par l'abstention historique lors des élections municipales de fin mars, une réplique dévastatrice s'annonce le 25 mai, lors des élections européennes. A Bruxelles, on scrute avec inquiétude la France et « le contexte politique issu des élections municipales et les résistances politiques » au pacte de responsabilité, fait savoir le quotidien patronal *Les Echos*.

Yan Legoff

# Le détail du plan de 50 milliards de coupes que le gouvernement va transmettre à Bruxelles

Le document gouvernemental commence par affirmer : « Conformément à l'annonce faite par le président de la République le 14 janvier dernier, un plan de réduction de 50 milliards d'euros des dépenses publiques entre 2015 et 2017 va être mis en place. Il a deux objectifs : — Permettre la mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité. — Tenir nos engagements en matière de réduction de nos déficits publics. Les économies seront réparties entre les différentes sources de dépenses publiques. » C'est donc pour financer les 30 milliards de nouvelles exonérations patronales et pour satisfaire l'Union européenne que le gouvernement entend tailler 50 milliards d'euros dans tous les budgets.

## « 18 milliards d'euros d'économies de la part de l'Etat »

« Nous confirmons le gel du point d'indice », a annoncé Manuel Valls, le 16 avril, et jusqu'en 2017, ont précisé ses services. Le traitement des fonctionnaires, hors avancement à l'ancienneté, est déjà bloqué depuis 2010 ! Cela ferait, en tout, huit années de gel. « Les interventions de l'Etat seront également recentrées », ajoute le document de Matignon, ce qui laisse prévoir des abandons de pans entiers de l'action publique. Tous les ministères seront touchés, mais pas seulement eux. « Les opérateurs et autres agences de l'Etat verront leurs dépenses de fonctionnement et leurs interventions revues à la baisse », poursuit ce document.

Ces « opérateurs » sont au nombre de 550. Parmi eux, il y a toutes les universités, Pôle emploi, Météo France. On y trouve également les cités et restaurants universitaires, des organismes de recherche (le CNRS, l'INSERM, l'INRA, le CEA, etc.), des grandes écoles, le Centre national d'enseignement à distance, la Bibliothèque nationale de France, des musées nationaux (Le Louvre, Orsay...), des châteaux (Versailles, Fon-

tainebleau...), la Comédie française et d'autres théâtres nationaux, l'Opéra de Paris, les Voies navigables de France, l'Office national des forêts, les Parcs nationaux, les agences de l'eau, etc. ■

## « 10 milliards d'euros d'économies sur l'assurance maladie »

Parmi les sources d'économies », le document mentionne le « développement de la chirurgie ambulatoire » (où le patient est renvoyé chez lui dès la fin de l'opération), une accélération du « retour à domicile après une hospitalisation », « un plus grand recours aux médicaments génériques », la « réduction du nombre d'actes et d'interventions inutiles ou évitables »... ■

## « 11 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de protection sociale »

« Pour près de 3 milliards d'euros, ces économies résulteront de réformes déjà engagées », précise le document (restriction sur les prestations familiales, allongement de la durée de cotisation pour la retraite, désindexation des retraites complémentaires : toutes ces mesures ont été décidées en 2013). « Les caisses de Sécurité sociale dégageront 1,2 milliard d'économies », ajoute le texte : encore moins d'agents pour accueillir et informer les assurés sociaux.

### Gel des prestations

« Les prestations sociales ne seront pas revalorisées pendant un an. » Sont concernées les pensions des régimes de base (1,3 milliard d'euros d'économies), mais aussi les retraites complémentaires (2 milliards d'euros). « Le niveau des autres prestations sociales (logement, famille, invalidité) sera également stable jusqu'en octobre 2015 (0,7 mil-

liard d'euros). Cette mesure ne touchera pas les minima sociaux (RSA, ASS, AAH, minimum vieillesse). » Par ailleurs, concernant les ménages les plus pauvres, « les engagements de revalorisation exceptionnelle pour le RSA, le complément familial seront décalés d'une année. »

**2 milliards en moins pour l'assurance chômage**  
Dans la langue de bois gouvernementale, on ne dit pas « ponctionner les chômeurs » mais « mieux contribuer au bon fonctionnement du marché du travail et permettre de rétablir l'équilibre financier de l'UNEDIC à l'horizon 2017 (2 milliards d'euros au total) »...

**Nouvelles restrictions sur les prestations familiales**  
« La modernisation de la politique familiale engagée en 2013 sera poursuivie, en renforçant l'équité des aides aux familles, et en orientant davantage les prestations vers l'emploi des femmes (0,8 milliard d'euros). » C'est bien connu : si les femmes sont plus touchées par le chômage, c'est parce que les prestations familiales sont trop élevées... C'est ignoble ! ■

**« 11 milliards d'euros d'économies sur les collectivités locales »**

Dr Géraud Kierzek, médecin urgentiste, Hôtel-Dieu-Cochin, à Paris (lepoint.fr, 21 avril 2014)

Les dotations de l'Etat aux communes, régions et départements seront amputées de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017. « Le premier texte de loi portant décentralisation (dite loi MAPTAM) votée en janvier 2014 permet des mutualisations entre communes et intercommunalités », précise le document. Manuel Valls avait par ailleurs annoncé, le 8 avril, la disparition des conseils départementaux d'ici à 2021 et la division par deux des régions d'ici à 2015. Les services publics locaux, et les quelque 1,8 million de fonctionnaires territoriaux sont directement menacés. ■

Parmi les mesures du plan transmis à Bruxelles

# Baisse des salaires des fonctionnaires depuis 2011... prolongée jusqu'en 2017

Daniel Shapira

**M**ardi 16 avril, une note de conjoncture de l'Insee révèle : « Baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2011 et 2012. » 5,2 millions de fonctionnaires sont impactés. La note de l'Insee précise : « Dans la fonction publique de l'Etat, ministères et établissements publics confondus, le salaire net moyen en équivalent-temps plein a baissé de 0,8 % en euros constants (...). Dans la fonction publique territoriale, l'évolution entre 2011 et 2012 est de -0,5 % en euros constants (...). Dans le secteur hospitalier public, le salaire net moyen baisse de 0,6 % en euros constants (...). En 2012, le salaire net évolue de façon dynamique que le salaire brut, en lien notamment avec l'augmentation de l'assiette de CSG et de CRDS et avec l'augmentation du taux de cotisation pour pension civile des titulaires. »

Et encore, il s'agit de statistiques officielles gouvernementales !

L'exemple ci-contre montre que la baisse est en réalité bien plus importante. Et le gouvernement vient d'annoncer que cette baisse se poursuivrait jusqu'en 2017 par le maintien du gel du point d'indice, qui est la base de calcul du salaire des fonctionnaires.

A cela s'ajoute la poursuite de la diminution des effectifs des ministères, hors Education nationale, Sécurité et Justice.

En 2014, 13 000 postes doivent être supprimés. L'exaspération est à son comble. ■



Photo AFP

## L'exemple d'un instituteur

Depuis 2010, l'augmentation de la « prétendue » cotisation retraite a abouti à la baisse de 1,6 % des traitements de tous les fonctionnaires.

Un professeur des écoles adjoint au 6<sup>e</sup> échelon, en septembre 2010, percevait 1 804 euros net.

En avril 2014, il touche 1 775 euros, soit 29 euros de perte, alors que les prix ont augmenté !

Si son traitement avait seulement suivi l'inflation de 8 %, il aurait perçu 1 890 euros, soit 140 euros de plus.

Si la revendication de rattrapage des 8 % et des 50 points d'indice supplémentaires est satisfaite, alors il gagnerait 2 148 euros !

(Exemple calculé par la Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle-Force ouvrière.)

# Grève le 15 mai dans toute la fonction publique

**D**eux appels convergents ont été lancés dans les trois versants de la fonction publique à une action pour le jeudi 15 mai. D'une part, « les organisations syndicales CFDT-CFTC-CGT-FAFP-FSU-Solidaires-UNSA appellent les agents des trois versants de la fonction publique à une journée nationale d'action et de mobilisation le 15 mai prochain, journée qui pourra prendre des formes diversifiées (rassemblements, manifestations, grèves, arrêts de travail...) ». Cet appel, pour permettre la signature de la CFDT, ne dit pas un mot du pacte de responsabilité qui, pourtant, heurte de plein fouet tous les fonctionnaires.

D'autre part, l'Union interfédérale des agents de la fonction publique Force ouvrière (UIAFP-FO) appelle à la grève dans la fonction publique, notamment pour « le retrait du pacte de responsabilité et de la réduction des 50 milliards d'euros de dépenses publiques qui l'accompagnent » et pour « l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire ».

Depuis, la CGT et Solidaires ont décidé également d'appeler à la grève.

On lira ci-contre des extraits de l'appel commun à la grève des fédérations CGT, FO et FSU du ministère de l'Équipement. ■

## DOCUMENT

### L'appel des fédérations de l'Équipement

**E**voquant l'appel à la journée nationale d'action du 15 mai dans la fonction publique, « les organisations syndicales CGT, FO, FSU du MEDDE (ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) et du MLET (ministère du Logement et de l'Égalité du territoire) s'y associent et appellent à la grève. Par ailleurs, elles dénoncent le pacte de responsabilité qui détruit notre modèle social et n'apporte pas de réponse aux attentes et aux souffrances des salariés et des citoyens (...). Pour le MEDDE et le MLET, cela se traduit dès 2014 par la suppression d'effectifs (1 709 postes) et une baisse des crédits d'intervention de 7 % qui impacte les personnels et les services (...).

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT, FO, FSU du MEDDE/MLET ont décidé d'organiser un cadre de mobilisation unitaire pour faire échec aux projets gouvernementaux. Elles appellent toutes leurs composantes à créer les conditions d'une forte mobilisation le 15 mai prochain et à débattre le 16 mai en assemblées générales sur la poursuite de l'action dès la

semaine suivante. Tous les secteurs de nos ministères MEDDE et MLET sont concernés, la réussite de cette mobilisation sera déterminante pour faire aboutir nos revendications :

— Emplois, salaires, protection sociale : nous refusons le pacte de responsabilité et de solidarité !

— La suppression du gel des prestations sociales et la revalorisation des retraites !

— Exigeons la revalorisation du Smic et du traitement des fonctionnaires (+ 8 % de la valeur du point d'indice), la reconnaissance des qualifications pour garantir un bon déroulement de carrière.

— Exigeons l'arrêt du gâchis que représente l'externalisation des missions et leurs privatisations (sous-traitance, concessions, partenariats public-privé [PPP]). Le désengagement de l'Etat des politiques publiques est inacceptable.

— Exigeons ensemble la fin de la MAP (suite de la RGPP) et l'arrêt des suppressions de postes et obtenons des recrutements pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux. ■

## ÉDITORIAL

### Inconscience ou provocation ?

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

**P**lus de 1 000 emplois sont détruits chaque jour en France. Jamais le nombre de chômeurs quittant Pôle emploi parce qu'ils ont retrouvé un travail n'a été aussi bas. Partout le chômage s'étend et frappe particulièrement la jeune génération.

C'est dans ce contexte dramatique qu'Hollande a osé évoquer ses états d'âme : il pourrait ne pas être candidat à l'élection présidentielle de 2017 au cas où le chômage ne baisserait pas d'ici là. La belle affaire ! On ne sait ce qui l'emporte ici, de l'inconscience ou de la provocation.

N'en déplaise au président, les travailleurs, les jeunes et surtout les chômeurs n'ont que faire de ses états d'âme. En revanche, ils sont en droit de s'interroger : Hollande n'est-il pas président ?

N'aurait-il pas le pouvoir, dans les nombreuses entreprises où l'Etat a une participation, de bloquer les plans et garantir l'emploi ?

Dans la fonction publique n'aurait-il pas le pouvoir de maintenir les emplois et de créer les dizaines de milliers de postes nécessaires dans les écoles, les hôpitaux, les administrations publiques ? S'agissant des entreprises d'une importance stratégique pour l'économie du pays (sidérurgie, automobile, aéronautique...), n'aurait-il pas le pouvoir de bloquer les plans de licenciements ? Ne serait-ce pas la voie la plus directe pour combattre le chômage ?

Qui s'opposerait à ces mesures ? L'Union européenne ? C'est un fait : au nom de la concurrence libre et non faussée, elle interdit toute intervention de l'Etat dans l'industrie. C'est un fait : l'Union européenne, ses traités, sa Banque centrale, son Parlement imposent la « réduction des déficits publics » et le remboursement de la dette pour apurer les milliers de milliards d'euros donnés pour renflouer les capitalistes. S'opposent aussi à une telle politique les capitalistes eux-mêmes qui dénoncent le « coût du travail » trop élevé en France.

La « stratégie de l'emploi » de François Hollande se résume à ceci : essayer de convaincre les patrons qu'ils seraient avisés d'investir dans notre pays. Lesquels patrons rétorquent à Hollande : pour que nous investissions en France, vous devez réduire le coût du travail, briser la Sécurité sociale de 1945, réduire nos charges, remettre en cause les garanties collectives (conventions et statuts). Faites-moi confiance, leur répond Hollande : avec mon pacte de responsabilité, je vais contraindre la classe ouvrière à renoncer à nombre de ses droits, permettant une surexploitation sans précédent. Les patrons voudraient y croire... mais ils se méfient d'une classe ouvrière qui n'a jamais accepté de subir sans réagir. Ils voudraient le succès du pacte... mais craignent qu'il ne débouche sur l'explosion sociale. Ont-ils tort ?

Garantir l'emploi, créer l'emploi, c'est répondre à l'aspiration fondamentale de tout jeune, de tout travailleur de pouvoir vivre dignement de son travail. Cela implique de ne pas craindre de remettre en cause le carcan de l'Union européenne, de ses institutions, et de ses traités qui font de la stabilité de l'euro la clé de toute politique. Le premier pas dans cette direction, c'est le rejet du pacte de responsabilité, instrument de destruction des emplois et des droits.

En un mot, cela passe par la rupture avec la classe capitaliste et ses institutions.

Quant au reste — les états d'âme de François Hollande ou la stabilité de l'euro —, les travailleurs sont en droit de dire : cela ne nous concerne pas.

## Arguments

## LA SÉCU DE 1945 EN DANGER (suite)

## Les accidents du travail et les maladies professionnelles



Photo AFP

Valls et Hollande.

Nicole Bernard

« Zéro charge ! » : c'est ainsi que Manuels Valls a annoncé, le 8 avril, que les patrons n'auraient plus aucune cotisation sociale à verser pour les salaires jusqu'à 1,3 Smic. C'est une des mesures du pacte de responsabilité, qui accorderait aux patrons 30 milliards d'euros d'exonérations supplémentaires.

Depuis 1991, les gouvernements, de droite comme de gauche, ont déjà exonéré massivement les patrons du paiement des cotisations à la Sécurité sociale. C'est ainsi que, pour un salarié au Smic, l'employeur ne paye aujourd'hui plus rien à la Sécurité sociale, sauf la cotisation accident du travail-maladie professionnelle. Et pour cause ! La cotisation accident du travail a une particularité : son taux est calculé en fonction du nombre et de la gravité des accidents du travail dans la branche professionnelle et dans chaque grande entreprise (1). C'est pourquoi ce taux, dans le bâtiment, est plus élevé que dans les mutuelles. Ce système a une autre conséquence : les cotisations payées par les entreprises doivent toujours équilibrer les dépenses. Tout cela a un but : frapper au porte-monnaie les entreprises qui rechignent à prendre des mesures pour améliorer la sécurité au travail. Qu'en serait-il demain, avec le pacte de responsabilité annoncé par le gouvernement Hollande-Valls ? En supprimant la cotisation accident du travail pour les salariés rémunérés au Smic, c'est un message clair qu'il adresse aux patrons : « Pas la peine de

En 2012 :  
**640 891**  
accidents du travail avec arrêt,  
**40 136**  
en incapacité permanente,  
**558** morts...

Et les patrons n'auraient plus à payer !

## REPÈRES

En 1898, après dix ans de bataille parlementaire, la loi sur les accidents du travail est votée. Elle établit la responsabilité du patron en cas d'accident du travail dans son entreprise. C'est une loi majeure dans la lutte de classe en France. Toutefois, de 1898 à 1945, lorsqu'un salarié était victime d'un accident du travail, c'est bien l'employeur qui était responsable, mais le salarié devait aller devant les tribunaux pour obtenir une compensation financière qu'il se voyait régulièrement refuser par l'assurance privée de l'employeur. Voilà pourquoi les ordonnances de 1945 ont arraché les accidents du travail aux assurances privées pour en confier l'indemnisation aux caisses de Sécurité sociale (1).

(1) Rappelons la déclaration du représentant de la CGT, Georges Buisson, rapporteur de la commission du travail et des affaires sociales, devant l'Assemblée consultative : « La garantie professionnelle implique une assurance obligatoire gérée par des organismes désintéressés. Tel n'est assurément pas le cas des sociétés privées d'assurances. » C'est clair.

prendre des mesures pour diminuer les accidents du travail. De toute façon, vous n'aurez rien à payer ! » Pourquoi un employeur dépense-t-il désormais de l'argent pour des casques ? Pour des chaussures ? Pour des installations de protection ? Certes, il serait toujours responsable, mais il n'aurait plus rien à payer ! Et plus les salaires sont bas, moins il paierait pour la sécurité des salariés. Dans le bâtiment, par exemple ! En 2012, il y a eu 640 891 accidents du travail avec arrêt ; 40 136 victimes d'un accident du travail se sont vus reconnaître une incapacité permanente, et 558 sont morts au travail, soit plus qu'en 2011. Ce sont les faits. Et Hollande et Valls décident que les patrons sont trop taxés et qu'ils n'auraient plus à payer !

(1) Dans toutes les caisses régionales, il existe un service qui analyse les déclarations d'accidents du travail et détermine, à partir de là, le taux dans la branche, et, au sein de la branche, dans l'entreprise.

## Politique

## “Rigueur : le plan Valls fracture la majorité” (Le Monde)

Yan Legoff

Que va-t-il se passer à l'Assemblée nationale le mardi 29 avril, lorsque le gouvernement soumettra au vote des députés le « programme de stabilité » et ses 50 milliards d'euros de coupes, qu'il doit ensuite soumettre à Bruxelles ?

« Avec quelle majorité Manuel Valls va-t-il faire passer ses réformes, s'interroge Le Parisien (18 avril). Un peu plus d'une semaine après avoir obtenu la confiance du Parlement, le Premier ministre se voit défié par ses propres troupes. »

Réunis en groupe le mercredi 16 avril, les députés du PS ont écouté à la télévision, « dans un silence total » selon l'un d'eux, les annonces de Manuels Valls au sortir du Conseil des ministres.

Le député de la Nièvre, Christian Paul, proche de Martine Aubry, lance à la presse : « La justice, ce n'est pas le gel des prestations sociales. » Il se dit « choqué sur la forme et atterré sur le fond ». Son collègue Laurent Baumel dénonce un plan qui « fige les prestations sociales pour financer un pacte qui va se terminer par des augmentations de dividendes ».

Pierre-Alain Muet, vice-président de la commission des finances, déclare : « 50 milliards d'euros de réduction en trois ans, c'est trop. »

“On va droit vers le choc” (un député PS)

Autre pivot du groupe PS, Gérard Bapt, rapporteur du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, s'insurge contre le gel annoncé de toutes les pensions de retraites : « Cette mesure de gel

est choquante. Je proposerai que les ménages en soient exonérés lorsque leurs revenus sont inférieurs à un certain seuil. »

Une douzaine de députés PS rendent publique une adresse au gouvernement : « Nous estimons dangereux économiquement (...) et contraire aux engagements pris devant les électeurs ce plan de 50 milliards d'économies. »

« En l'état, je ne voterai pas (le programme de stabilité) », dit Daniel Goldberg, un des signataires, député de Seine-Saint-Denis. Un autre dit : « On va droit vers le choc. »

Dans le quotidien Le Monde, un de ses camarades, sous couvert d'anonymat, lance cette menace : « On ne s'interdit pas la scission du groupe, il suffit de quinze parlementaires. » Le quotidien patronal Les Echos (18-19 avril) sonne l'alarme sur sa « une » : « Plan Valls : la rébellion s'étend dans la majorité. »

La droite et les centristes au secours du gouvernement

Parmi les députés, des plans alternatifs se multiplient : 35 milliards d'euros de coupes, au lieu de 50, ou pour un étalement des mesures au-delà de 2017... « Seulement voilà, l'exécutif, lui, n'est pas du tout prêt à lâcher du lest. C'est en tout cas la ligne officielle aujourd'hui... », commente le quotidien patronal.

Du coup, quelques députés de droite et les centristes se disent disposés à voter le texte gouvernemental le 29 avril.

L'ancien ministre UMP Frédéric Lefebvre déclare : « Quand la gauche veut empêcher le virage libéral du gouvernement, en homme de droite moderne, je veux le succès du pacte de responsabilité. »

Les centristes de l'UDI, également, n'excluent rien. Ils pourraient voter pour, leur porte-parole, Yves Jégo, déclarant vouloir « pratiquer une opposition respectable et constructive » !

Un proche conseiller de Hollande congédié en 24 heures

Dans la journée de vendredi 18 avril, Aquilino Morelle, proche conseiller politique de François Hollande et ami de Manuel Valls, est contraint à la démission. La veille, le site Mediapart avait subitement révélé qu'en 2007, ce dernier, alors haut fonctionnaire au ministère de la Santé, était en même temps rétribué par un laboratoire pharmaceutique, sans en avoir informé sa hiérarchie.

Au passage, on apprend qu'une fois parvenu à l'Elysée, l'intéressé, parfois surnommé « petit marquis » par ses pairs, faisait venir au palais des cireurs de chaussures pour entretenir ses souliers de luxe... ■



## Levée de boucliers chez les élus contre le big bang territorial

Les mesures du « big bang territorial » annoncées par Manuel Valls (coupes de 11 milliards d'euros dans les dotations aux collectivités territoriales d'ici à 2017 ; suppression des départements en 2021, métropoles, etc.) provoquent une véritable levée de boucliers parmi les élus locaux de la majorité présidentielle. Nous citons quelques réactions de présidents PS de conseils généraux, indicatives de l'état d'esprit de nombre d'entre eux.

AUGUSTIN BONREPAUX, CONSEILLER GÉNÉRAL PS DE L'ARIÈGE

“Nous ne pouvons accepter une quelconque menace sur les services publics de proximité”

“L'a réforme de l'organisation territoriale est en marche. Initiée de façon brutale et sans concertation sous l'ère Sarkozy, elle est aujourd'hui portée par le nouveau Premier ministre, Manuel Valls (...). Qu'en sera-t-il de la gestion des transports, de l'entretien des routes, du suivi des aides sociales, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, du

service d'incendie et de secours ? Quelle cohérence, quelle solidarité et quelle justice territoriale seront assurées demain ? Nous ne pouvons accepter une quelconque menace sur les services publics de proximité, voire la disparition de certains d'entre eux » (18 avril 2014).

DOMINIQUE DUPILET, PRÉSIDENT PS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU PAS-DE-CALAIS “Un mauvais coup porté à la démocratie”



Dominique Dupilet

Dominique Dupilet, président PS du conseil général du Pas-de-Calais, considère que « c'est un mauvais coup qui est porté à la démocratie (...). Il faut rappeler, dit-il, que 75 % de l'investissement public est fait par les collectivités locales. L'Etat n'investit plus. »

Selon lui, Manuel Valls « ne sait pas ce que c'est qu'un département français. Il ne sait pas ce que c'est qu'un département comme le Pas-de-Calais où il y a 700 communes rurales. »

Le Midi Libre (18 avril) annonce qu'« une manifestation régionale devrait être organisée à Montpellier le 23 mai. Pour s'opposer à la disparition des conseils généraux mais aussi au projet de réforme territoriale dans son ensemble, qui menace également le Languedoc-Roussillon sous sa forme actuelle. »

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AIN A PRIS POSITION CONTRE LA SUPPRESSION DES DÉPARTEMENTS

“Le président Rachel Mazuir (PS) s'est d'abord exprimé lundi matin (le 14 avril — NDLR) (...). Ce mardi (15 avril — NDLR), le groupe majoritaire (PS et divers gauche) a déposé un vœu dans ce sens (...): “Aucune grande région, aucune intercommunalité rurale même densifiée, ne saurait répondre avec efficacité et lisibilité à la grande majorité des missions départementales.” (Leprogrès.fr, 15 avril).

L. F. ■

Conférence nationale **POUR L'UNITÉ ET LA RÉSISTANCE** 14 juin - Paris

**“Les salariés sont disponibles pour agir, mais il faut que les revendications soient clairement énoncées”**



Photo DR

**La parole à...**  
**Jean-Marc Allouche,**  
syndicaliste hospitalier,  
Assistance publique-Hôpitaux  
de Paris (AP-HP)

Depuis des années, dans mon hôpital de gériatrie de l'AP-HP, Joffre-Dupuytren, à Draveil (Essonne), moi, qui suis secrétaire du syndicat CGT, nous menons, avec nos camarades de Force ouvrière, une lutte acharnée contre la destruction de notre hôpital public. Les conséquences de la loi Bachelot HPST sont une catastrophe pour les hôpitaux (ils veulent mettre en place la territorialisation des compétences, la modification du mode de financement...).

Les annonces du Premier ministre, pour respecter les exigences de l'Union européenne et mettre en place le pacte de responsabilité, sont intolérables. En effet, il annonce dix milliards d'euros d'économies sur les dépenses de santé et onze autres milliards sur les dépenses de Sécurité sociale. Autant dire que, plus que jamais, il faut agir pour bloquer ce pacte.

Depuis quelques jours, l'action est encore à l'ordre du jour dans notre hôpital. Le manque d'effectifs est criant, il n'y a plus de postes attribués, c'est la polyvalence accrue, c'est la remise en cause dans tous les domaines.

Et, comme si cela ne suffisait pas, le Premier ministre annonce, ce qui n'avait jamais été fait de façon pluriannuelle, le gel du point d'indice, déjà effectif depuis 2011, jusqu'en 2017. Ça suffit ! La question qui est à l'ordre du jour, c'est bien l'action, l'ac-

tion unie, par la grève et les manifestations, pour bloquer le pacte de responsabilité, bloquer cette destruction de l'hôpital public.

Le 18 mars, CGT, FO, rejointes par FSU et Solidaires, ont appelé à l'action. Dans notre hôpital, CGT et Force ouvrière viennent de déposer un préavis de grève contre les mauvaises mesures qui découlent directement des réductions budgétaires, du manque d'effectifs, qui étaient vrais sous l'ancien gouvernement et qui se confirment aujourd'hui.

Une des choses primordiales, c'est d'agir dans l'unité, mais sur des revendications précises et contre les remises en cause des conquêtes et des acquis collectifs.

L'appel au 1er Mai, unitaire en région parisienne, CGT, FO, FSU, Solidaires, doit mettre en son centre le retrait du pacte de responsabilité. L'appel des fédérations de fonctionnaires à l'action pour le 15 mai doit faire de même, et exiger l'augmentation immédiate du point d'indice, le retrait du pacte de responsabilité, des 50 milliards d'économies contre les travailleurs du public et du privé, contre les services publics à la population.

On peut se poser la question : pourquoi le retrait du pacte n'est-il pas dans le premier appel pour le 15 mai ?

Est-ce parce que la CFDT est signataire ?

Il faut arrêter de tourner autour du pot. Moi je suis pour l'unité, mais sur

les revendications, pas l'unicité, l'amalgame des sigles avec, par exemple, la CFDT qui signe tout : pacte de responsabilité, accord national interprofessionnel, j'en passe et des meilleures.

Le 15 mai, ça doit être la grève pour faire barrage au plan du gouvernement !

Pourquoi vais-je participer à la conférence du 14 juin ?

D'abord parce que cette conférence n'est en concurrence avec personne. Elle est un lieu d'échange et de résistance. Un lieu où chacun vient débattre, un lieu qui poursuit le combat pour l'indépendance. Moi, je suis à la CGT et je me bats pour que mon organisation reste sur le terrain de l'indépendance. Nous n'avons pas d'intérêts communs avec les patrons ou les employeurs. Il faut défendre bec et ongles tout ce que les anciens ont conquis. Défendre le statut et ses versants, défendre l'emploi public, parce que l'emploi public, c'est la garantie de pérennité du service public.

Défendre la Sécurité sociale qui est certainement la plus grande conquête sociale de la classe ouvrière.

Moi, je me félicite de l'unité qui se forge depuis plusieurs mois entre la CGT, FO, la FSU et Solidaires. Les salariés sont disponibles pour agir, mais il faut que les revendications soient clairement énoncées et, quand des mesures locales ou nationales sont mauvaises, il n'y a que le combat, la grève, c'est notre seule arme.

Pour que ce combat soit total, il nous faut, plus que jamais, préserver l'indépendance de nos organisations syndicales.

**“Le 15 mai, ça doit être la grève pour faire barrage au plan du gouvernement !”**

**SMIC JEUNES**

**Crise au sommet du Medef**

**Daniel Shapira**

Mardi 15 avril, le président du Medef, Pierre Gattaz, a proposé de mettre en place un salaire « transitoire » inférieur au Smic, notamment pour les jeunes. Il a précisé ainsi sa solution : « Avoir temporairement un système permettant la première année », pour « un jeune ou quelqu'un qui ne trouve pas de travail, de rentrer dans l'entreprise de façon transitoire avec un salaire adapté, qui ne serait pas forcément le Smic ».

Le président du Medef s'est ouvertement réclamé d'un célèbre membre du Parti socialiste, Pascal Lamy, ex-directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui avait plaidé quinze jours auparavant pour plus de « flexibilité » sur le marché du travail, avec notamment des « petits boulots » payés en dessous du Smic.

Cette prise de position a entraîné de multiples réactions contradictoires, dont l'opposition radicale de l'ex-

patronne du Medef, Laurence Parisot, déclarant : « Proposer un salaire en dessous du Smic s'apparente à une logique esclavagiste. »

En fait, la réaction de Laurence Parisot, et d'autres représentants de la bourgeoisie avec elle, a pour cause ce qu'un directeur de recherche au CNRS, Yannick L'Horty, a expliqué en indiquant que la proposition de Gattaz avait le risque « d'envoyer le signal d'une faible valeur du travail des jeunes et de s'exposer à une crise sociale d'envergure ».

Et le journal *Le Parisien* (16 avril) de rappeler : « Plusieurs gouvernements se sont déjà cassés les dents, d'ailleurs, sur des projets d'inspiration similaire : le contrat d'insertion professionnelle d'Edouard Balladur (en 1994) comme le contrat première embauche de Dominique Villepin (en 2006) avaient fait descendre dans la rue des centaines de milliers de jeunes, avant d'être abandonnés. » C'est bien ce qui les taraude et qui explique cette nouvelle crise au sommet du Medef.



Photo AFP

**Pierre Gattaz et Laurence Parisot lors d'une rencontre entre patrons et syndicats en 2012.**

**1er Mai : de nombreux appels communs à manifester contre le pacte de responsabilité du Medef et du gouvernement**

**ÎLE-DE-FRANCE : UNIONS RÉGIONALES CGT, FO, FSU ET SOLIDAIRES**  
**“Manifestation le 1er mai 2014 à 15 heures, de Bastille à Nation !”**

« Comme réponse à la sanction électorale des municipales, le président de la République vient de nommer Manuel Valls à Matignon. Devant les députés, le nouveau Premier ministre vient de préciser le cap politique pour les années qui viennent.

Cela se résume en quelques mots : austérité renforcée, sacrifices et reculs sociaux amplifiés pour les salariés et nouveaux cadeaux pour le patronat et les grands actionnaires du CAC 40 ! (...) Avec Manuel Valls, c'est le “pacte de responsabilité” puissance 2 ! (...) Le Medef rêvait d'en finir avec le financement de la Sécurité sociale par le biais des cotisations sociales : le nouveau Premier ministre l'impose dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée (...).

Face à ces projets néfastes, la seule solution est une mobilisation sociale bousculant tous les scénarios envisagés d'avance (...).

**AIN : UNIONS DÉPARTEMENTALES CGT, FO, FSU**  
**“Mobilisation générale contre le pacte de responsabilité !”**

« Le 1er mai peut et doit être une grande journée de mobilisation générale contre le “pacte de responsabilité”.

Avec le pacte de responsabilité, les cadeaux aux grands patrons continuent (...). Vont s'y ajouter 19 milliards d'économies sur le budget de l'Etat, ainsi que 10 milliards d'économies sur l'assurance maladie.

Un jeune sur 4 est au chômage, les salaires stagnent, les pensions sont rabougries, les embauches sont réalisées essentiellement en CDD, en résumé, la situation des salariés n'a jamais été aussi fragile. Nous devons nous mobiliser contre ces nouvelles atteintes à nos vies et à nos droits (...).

**AUDE : UNIONS DÉPARTEMENTALES CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES**  
**“Sortir des politiques d'austérité imposées par les Etats membres de l'Union et les institutions européennes !”**

« Le gouvernement et le patronat aggravent l'exploitation des salariés à travers de nombreuses mesures en faveur du patronat, comme celles contenues dans le “pacte de responsabilité” (...). Le président de la République (...) ajoute à ce pacte un volet “solidarité”, mais en guise d'augmentation du pouvoir d'achat, il annonce une importante baisse de la part sociale des cotisations sociales ; ce n'est ni plus ni moins qu'un coup fatal porté à la Sécurité sociale, élément fondamental de la solidarité nationale. Cette politique crée du chômage (...). Il faut s'unir pour agir, se rassembler pour gagner, pour sortir des politiques d'austérité imposées par les Etats membres de l'Union et les institutions européennes (...).

**SEINE-MARITIME : UNIONS DÉPARTEMENTALES CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES AVEC L'UNEF ET L'UNL**  
**“Nos revendications sont indissociables du retrait du pacte de responsabilité !”**

« Après la mobilisation interprofessionnelle unitaire du 18 mars, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, UNEF, UNL et Solidaires appellent les salariés actifs, privés d'emploi et retraités à faire du 1er Mai une puissante journée d'action revendicative (...). Les revendications portées par le monde du travail sont indissociables du retrait du pacte de responsabilité et du pacte de solidarité.

Le 1er mai, manifestons pour : l'augmentation des salaires, des pensions et des allocations de chômage ; l'arrêt des licenciements et des suppressions d'emplois ; la défense des services publics ; le financement de notre protection sociale par le salaire socialisé ; le retour à la retraite à 60 ans à taux plein et le maintien des régimes spéciaux ; une loi d'amnistie, une loi protégeant les militants syndicaux dans le cadre de leurs mandats dans les conflits sociaux. »

**Et aussi ...**

**Nos correspondants nous informent qu'existent aussi des appels communs à manifester le 1er mai, autour des unions départementales CGT et FO, contre le pacte de responsabilité, en Vendée, dans l'Hérault, dans les Côtes-d'Armor, en Haute-Savoie, en Indre-et-Loire...**



## Enseignement

## L'école échappe-t-elle aux mesures d'austérité du gouvernement ?

Nicole Fisher

Le 16 avril, lors de sa déclaration consacrée au détail du pacte de responsabilité, le Premier ministre a annoncé : « Nous maintiendrons les créations de postes prévues dans l'Education nationale. » Benoît Hamon, ministre de l'Education nationale, s'est même porté « garant de la création de 60 000 postes au terme du quinquennat ». Nous devrions donc être rassurés, dans une situation où, déjà, quatre-vingt mille postes ont été supprimés de 2005 à 2012. Mais alors, comment comprendre la multiplication des grèves, rassemblements, délégations d'enseignants avec leurs syndicats, de parents pour exiger les classes nécessaires à la scolarisation des enfants ? Que se passe-t-il vraiment ?

## À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les consignes du projet de budget pour la rentrée 2014 sont les suivantes : « Il s'agira de différencier les moyens en fonction des spécificités territoriales, sociales et scolaires de chacun des établissements selon le projet d'école ou le contrat d'objectifs. » La territorialisation est à l'œuvre.

A la prochaine rentrée, 2 355 postes sont créés, mais seulement 970 postes sont réservés aux créations de classes pour faire face aux 35 600 élèves supplémentaires attendus, ce qui signifie 36 à 37 élèves par classe !

Où va le reste des postes ? La loi Peillon a établi « trois priorités », réaffirmées par le nouveau ministre : — la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur la base de projets municipaux, donc en dehors du

cadre national de l'école et pouvant prendre des formes variées selon « les ressources locales » des communes. Cette mesure se traduira par l'attribution de 141 postes ;

— la « refondation de l'éducation prioritaire » a créé deux catégories de réseaux d'éducation prioritaire, les REP et les REP+. Trois heures de décharges de classe sont accordées aux enseignants en REP+ pour passer encore plus de temps en dehors de la classe, sans respect des horaires hebdomadaires statutaires des professeurs des écoles.

Les dix-huit demi-journées de décharge sont assurées par un autre enseignant, ce qui remet en cause le principe d'un maître affecté sur un poste et à une classe, également facteur de confusion pour les enfants. Ces décharges correspondent à 194 postes ;

— 397 postes sont consacrés au dispositif « plus de maîtres que de classes ». En vertu de ce dispositif, désormais, des maîtres seront rattachés à une école mais ne seront pas affectés sur un poste et une classe : leur travail consacré à toutes sortes de tâches hors statut sera défini localement par le projet d'école, lui-même intégré au projet éducatif territorial dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ; — il ne reste nationalement que 80 postes pour les classes pour l'inclusion scolaire (CLIS), 83 pour les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), 300 postes nationalement pour les remplacements, alors que dans le seul département de la Sarthe aujourd'hui, 30 à 40 postes ne sont pas remplacés chaque jour ! C'est cela la « priorité » donnée à l'école. Le ministre croit-il que les enseignants et les parents vont l'accepter ? ■

## Benoît Hamon annonce un nouveau texte sur les rythmes scolaires... mais maintient le décret Peillon

Laurence Fayard

Le ministre de l'Education nationale a annoncé, le 17 avril, la publication d'un nouveau texte sur les rythmes scolaires « sous une dizaine de jours ». S'agit-il de répondre aux enseignants, parents et aux nombreux élus qui demandent depuis des mois le retrait du décret Peillon mettant en œuvre la réforme ? « Non », a répondu Benoît Hamon, ce décret n'est pas caduc, a-t-il assuré. Le nouveau texte ne doit venir qu'« en complément » de l'existant. Et de réaffirmer : il n'y aura « ni report, ni retrait, ni libre choix » des communes.

Selon *Les Echos* (17 avril), « outre le décret, une circulaire devrait en fait laisser la main aux recteurs et aux directeurs académiques pour décider, localement, des entorses possibles au décret Peillon ».

Et le ministère de préciser le sens de « l'assouplissement » annoncé : « Tous les projets pédagogiques innovants et les expérimentations de qualité des écoles et des mairies seront pris en compte au cas par cas. » Les projets pédagogiques au cas par cas ouvrent la voie à une école différente d'une commune à l'autre. Ils constituent une menace contre les programmes nationaux d'enseignement et une

rupture de l'égalité de traitement des élèves sur l'ensemble du territoire. Et c'est précisément le cœur du décret Peillon et de son projet éducatif territorial.

D'un côté, le ministre, confronté au rejet grandissant de la réforme, cherche à donner des signes d'apaisement. De l'autre, pressé par les exigences de l'Union européenne et du Medef, il ne renonce pas à imposer le décret Peillon.

Sébastien Sih, secrétaire général du SNUipp-FSU (1) ne laisse-t-il pas les mains libres au ministre et au gouvernement en déclarant : « Il faut remettre l'ouvrage sur le métier partout où cela est nécessaire pour reformuler des propositions qui doivent passer par les conseils d'école » (*Les Echos*, 17 avril) ? Les enseignants n'ont-ils pas fait grève et manifesté à de multiples reprises pour le retrait pur et simple du décret Peillon ? ■

(1) Syndicat des enseignants du primaire de la Fédération syndicale unitaire (FSU).



Benoît Hamon.

PHOTO AFP

## Retrait de la réforme des rythmes scolaires, non aux fermetures de classes

## Un même combat

Alors que se poursuit le combat en direction du ministre de l'Education nationale, Benoît Hamon, pour qu'il retire le décret Peillon sur les rythmes scolaires, et pour que les maires ne l'appliquent pas, les mesures de fermeture de classe pour la prochaine rentrée sont annoncées. Il s'agit d'une véritable saignée dans tous les départements, en application de la réduction des dépenses publiques exigée par Bruxelles et de la « loi de refondation » Peillon visant à territorialiser l'école.

La mobilisation contre la réforme des rythmes scolaires se combine désormais avec celle qui s'engage dans l'unité contre les fermetures de classe.

## MAINE-ET-LOIRE

## Le CDEN émet un avis défavorable à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Au 15 avril, 37 communes sur 262 font toujours de la résistance. Le syndicat FO a proposé un vœu au comité départemental de l'Education nationale (CDEN) : « Compte tenu du fait que la gratuité, la laïcité et l'égalité sur le territoire ne sont pas garanties, les membres du CDEN émettent un avis défavorable à la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2014 dans le département. » Pour : 7 (FO et FSU) ; abstention : 7 (UNSA et élus) ; contre : 5 (dont le SGEN-CFDT).

## VAUCLUSE

## « Ce ne sont plus les besoins qui dictent l'attribution des moyens, mais la réduction de la dépense publique »

Les syndicats enseignants FO, FSU, UNSA ont voté contre le projet de carte scolaire, lors du comité technique du 10 avril, qui prévoit 22 fermetures de classe et une dotation de 15 postes pour 546 élèves supplémentaires.

Dans leur déclaration, les représentants FO dénoncent notamment : « Sur les 15 postes attribués, 4,4 postes vont être affectés aux nouvelles décharges de service dans les écoles réseaux d'éducation prioritaire "plus" des collèges Daudet (Carpentras) et A. Mathieu (Avignon), 1,25 poste servira à reconduire des décharges particulières (...) et 9,83 postes vont servir à "éponger la dette", comme nous l'a expliqué Mme la secrétaire générale. »

C'est la première fois qu'apparaît ce concept de « dette » (...). Ce ne sont plus les besoins, en l'occurrence l'augmentation du nombre d'élèves, qui dictent l'attribution des moyens, comme ce devrait être la règle dans un service public, mais la réduction de la dépense publique qui guide l'organisation de la carte scolaire (...). Constatons que la refondation de l'école, tant au niveau des rythmes scolaires que de la carte scolaire, s'inscrit indiscutablement dans la continuité des contre-réformes contre l'école publique. FO revendique qu'aucun des postes attribués ne soit soustrait pour rembourser une dette dont ni les enseignants ni les élèves ne sont responsables. FO revendique les postes dont notre département a besoin (suit le détail des demandes). »

## SARTHE

## Appel à la grève et à la manifestation mardi 22 avril

Cinq syndicats d'enseignants du primaire, le SNUipp-FSU, la CGT, le SNUDI-FO, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT, avec le soutien de la FCPE (association de parents d'élèves) lancent un appel à la grève et à une manifestation, le 22 avril, au Mans, pour réclamer des créations de poste « à hauteur des besoins ».

Ils dénoncent la « nouvelle dégradation extrêmement importante des conditions d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires », et demandent également une vraie brigade de remplacement, la prise en compte des enfants de deux ans, des moyens pour la formation initiale et continue, et la reconstitution des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) dans leurs trois composantes.

## HAUTE-LOIRE

## Rassemblement contre le projet de carte scolaire

Après avoir voté à l'unanimité contre le projet de carte scolaire dévoilé le 7 avril dernier, les syndicats d'enseignants SNUipp-FSU, SE-UNSA et SNUDI-FO organisaient, le 15 avril, un rassemblement au Puy-en-Velay, à l'inspection académique, à l'occasion de la tenue d'un comité technique spécial départemental. Près de deux cents parents d'élèves, enseignants et élus locaux étaient présents.

« Nous perdons 5 postes en Haute-Loire, alors que les prévisions annoncent une hausse des effectifs d'environ 70 élèves », s'est indigné le secrétaire départemental adjoint du SNUDI-FO 43.

## LANDES

## FO, FSU et UNSA ont voté contre les fermetures de classe

Quinze fermetures de classe sont annoncées pour seulement cinq ouvertures, pour un effectif attendu de 209 élèves supplémentaires.

A la suite du comité technique qui s'est tenu au sujet de la carte scolaire 2014-2015, les représentants des syndicats d'enseignants des Landes (FO, FSU, UNSA) expriment leur colère : « C'est inique, du jamais vu, une carte scolaire marquée sous le sceau de l'austérité. » Les trois syndicats ont voté contre ces propositions.

## AUDE

## Les syndicats FO, FSU et UNSA appelaient à la grève le 17 avril

Les syndicats d'enseignants FSU, FO et UNSA ont également voté à l'unanimité contre les propositions de fermetures (24) faites par l'inspecteur d'académie lors du comité technique spécial départemental le 7 avril.

Ils avaient lancé un appel à la grève le 17 avril, jour de la tenue du comité départemental de l'Education nationale. « Il faut sortir de ce cadre budgétaire contraint qui impose des limites et ne correspond pas aux besoins du département », affirment-ils.

Il y aurait, à la rentrée 2014, 7 postes attribués (dont 5 pour confirmer des ouvertures datant de la rentrée 2013) et 24 fermetures de classe, avec 215 élèves supplémentaires !

## YONNE

## Rassemblement contre les 26 fermetures de classe

Lors du dernier comité technique spécial départemental, les syndicats d'enseignants ont appris que l'académie prévoyait, dans l'Yonne, 26 fermetures de classe et 8 ouvertures à la rentrée prochaine. Cette annonce suscite beaucoup de colère. Le syndicat SNUDI-FO 89 avait donc déposé un préavis de grève et organisé un rassemblement devant la préfecture, le 10 avril, jour de la tenue du comité départemental de l'Education nationale. ■

## Une lectrice de Paris nous écrit

## « Rythmes scolaires : nous avons mené une enquête auprès des parents »

Nous, parents d'élèves scolarisés en maternelle et primaire dans le Xe arrondissement de Paris, avons constaté les conséquences néfastes de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur nos enfants depuis le début de l'année.

Cette réforme est pour nous une attaque en règle contre l'Education nationale républicaine qui se doit de maintenir un service public égal sur tout le territoire.

La fédération de parents FCPE étant dans l'accompagnement le plus total, tant au niveau national que local, nous nous sommes regroupés au sein d'un collectif afin d'agir dans l'intérêt de tous les enfants.

Nous avons mené une enquête auprès d'autres parents pour savoir si notre constat était partagé, et pour les deux tiers d'entre eux, la réforme va à l'encontre de « l'objectif initial » qui était d'alléger la semaine des enfants.

Dès lors, nous avons diffusé ce questionnaire à d'autres établissements du quartier ainsi qu'un à destination,

cette fois, des enseignants pour étayer nos arguments auprès des instances décisionnaires.

Nous avons interpellé nos élus du Xe arrondissement à plusieurs reprises pour leur faire part de notre mécontentement... sans résultats.

De nombreux témoignages nous sont parvenus sur le manque de rigueur dans le recrutement de certains intervenants des différentes associations, sur l'absence

de sécurité dans les allées et venues de ces derniers, sur le manque de moyens et de personnels, sur les conditions de travail déplorables des animateurs et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), sur la dégradation des conditions de travail des enseignants...

Il est clair que cette réforme est un échec ! En conséquence, nous appelons les parents d'élèves à s'organiser pour, ensemble, obtenir le retrait définitif du décret mettant en place cette réforme.

**« Nous appelons les parents à se mobiliser pour obtenir le retrait définitif du décret »**

C. P., Paris ■

## ÉCOLE : remise en cause des décrets de 1950

# L'école, le pacte de responsabilité et l'Union européenne

La Commission européenne et le FMI pressent le gouvernement français de procéder en urgence à des « réformes structurelles ». Supprimer des emplois de fonctionnaires, geler leurs salaires ne suffit pas. Il faut aussi s'attaquer au cœur du système, au cœur des statuts, comme il faut s'attaquer au cœur du Code du travail, aux conventions collectives. La « refondation » de l'école et des statuts, engagée par Vincent Peillon et que Benoît Hamon entend poursuivre, obéit à cet objectif.

Nombreux sont les ministres qui, depuis l'année 2000, ont voulu abroger les décrets du 25 mai 1950 qui fixent les services des enseignants du secondaire en heures d'enseignement hebdomadaires.

Un audit de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de l'inspection générale des Finances de 2006 a d'ailleurs chiffré à 28 000 équivalents temps plein le nombre de postes que l'abrogation des décrets économiserait dans les lycées et les collèges.

Cet audit cite une étude effectuée dans trente pays européens par Euridyce, le réseau d'information sur l'éducation en Europe : « Traditionnellement, en Europe, le temps de travail des enseignants était établi en nombre d'heures d'enseignement. Cela correspondait au profil des tâches de l'enseignant qui se définissaient en deux activités principales : les cours d'une part, les préparations/corrections d'autre part » (1). Néanmoins, observe Euridyce, seuls quatre pays sur les trente analysés ont conservé ce « mode traditionnel ».

Les autres cherchent « à élargir ce mode de définition du temps de travail pour mieux prendre en compte, stimuler et réguler les autres activités des enseignants » (2). Mais, en France, « tout se passe comme si le temps scolaire, organisé autour d'unités

fixes et de la répétition hebdomadaire d'un même schéma, apparaissait comme une donnée immuable ». C'est ainsi que le projet Peillon abrogeant les décrets de 1950 introduit un temps de travail qui lie « un service d'enseignement » conservant les heures de cours mais ajoutant de nouvelles « missions » obligatoires. Et la référence aux 1 607 heures de la fonction publique introduit subrepticement un temps de présence permettant de dénaturer les missions des enseignants, ce qui permettrait de leur imposer des tâches de tous ordres, service social, service de santé, surveillance, etc.

Allègre, de Robien, Darcos, Chatel ont dû faire machine arrière devant la mobilisation unie des enseignants et de leurs syndicats. Vincent Peillon voulait y parvenir pour la rentrée 2014. Mais la grève des enseignants des classes préparatoires en décembre dernier a bouleversé son calendrier, et il n'est pas sûr que le vote de la CFDT et de l'UNSA au comité technique ministériel du 27 mars en faveur du projet ministériel de démantèlement des statuts des enseignants et l'abstention des dirigeants du SNES suffisent à conforter

le nouveau ministre. La multiplication des prises de position intersyndicales dans les lycées, les lycées professionnels et les collèges pour que le nouveau ministre ne publie pas le degré en atteste.

Nicole FISHER ■

**“Nombreux sont les ministres qui, depuis 2000, ont voulu abroger les décrets de 1950”**

(1) « Questions clés de l'éducation en Europe, volume 3 ».

(2) En Angleterre aujourd'hui, le temps de présence des enseignants du secondaire dans les locaux scolaires est de 35 heures par semaine ; les heures d'enseignement ne représentent plus que 35,2 % de leur temps de travail qui atteint 55,7 heures en moyenne (enquête du Department for Education : « Teachers' workload diary survey 2013, Research report, February 2014 »)

## MICHELIN (Clermont-Ferrand)

# Une soixantaine de manifestants à l'appel de la CGT à l'occasion de la venue de Hollande



En visite à l'usine Michelin, à Clermont-Ferrand, le 18 avril.

Une soixantaine de manifestants s'est réunie le 18 avril, à l'appel de la CGT Michelin, devant les portes du site de Ladoux, près de Clermont-Ferrand, en marge d'une visite de François Hollande dont le syndicat déplore qu'il aille « toujours dans le sens du capital ».

« Il a pris une gifle il y a quinze jours aux élections, il en attend une pour les européennes, mais il continue toujours dans le sens du capital et ça, c'est inadmissible », a déploré le secrétaire du syndicat CGT Michelin.

La CGT de Michelin dénonce également la délocalisation de la production de pneus. « En trente ans, Michelin a perdu 18 000 salariés à Clermont-Ferrand », a souligné la

CGT, qui trouve inadmissible que le taux de distribution des bénéfices aux actionnaires ait augmenté de 30 à 35 %.

« Avant, Clermont fabriquait tous types de pneus : moto, vélo... Ce n'est plus le cas aujourd'hui », selon Jacques Chambon, représentant du personnel CGT. Le site de Cataroux, situé dans la ville, a été reconverti en bureaux. ■

## UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

# Grève des doctorants en droit et sciences économiques



Assemblée générale des doctorants en grève à l'université de Bordeaux.

## Correspondant

La fusion s'est accompagnée, d'« une grave détérioration des conditions de travail » de l'ensemble des personnels, et particulièrement de ces jeunes chercheurs chargés d'enseignement, au nombre de 200 sur les 400 thésards, « déjà soumis à une situation précaire pour la plupart d'entre eux », selon le document d'appel à la grève et au rassemblement massif du 10 avril, sur le parvis de l'ex-Bordeaux-IV.

## PAS PAYÉS DEPUIS SEPTEMBRE !

Depuis deux mois, selon le premier orateur, ils tentent d'obtenir satisfaction.

L'université prétexte des difficultés de mise en place, de logiciel inadapté, de difficultés à établir les listings, les traînes de groupe de travail en groupe de travail, pour « établir les grands principes » qui seront mis en œuvre, dit le vice-président, Dean Lewis, contraint, devant la grève, de venir s'expliquer.

« Les grands principes, ça ne paie pas les loyers ! », crie un thésard à côté de moi.

Parmi ces « grands principes », l'université envisage aussi de revenir sur un acquis essentiel pour ces jeunes chercheurs chargés de cours : la gratuité de leurs frais d'inscription, qui seront par ailleurs augmentés pour tous !

## LE HAVRE (Seine-Maritime)

# Grève dans tous les bureaux de poste

A l'appel des syndicats CGT, FO, SUD, l'ensemble des bureaux de poste du Havre et de son agglomération était en grève le 17 avril pour dénoncer les conditions de travail des postiers.

Ils dénoncent le manque de personnel, les bureaux fermés, le changement d'horaires ou de lieu de travail, les difficultés pour les congés et les temps partiels.

Mais ils se prononcent aussi contre l'automatisation et l'installation du projet Espace service

client intégral (ESCI) à Caucrauville et au Rond-Point.

Face à la fin de non-recevoir du directeur de La Poste, les postiers et les postières de l'enseignement ont répondu en étant à 85 % en grève. Une soixantaine d'entre eux se sont rassemblés dès 9 h 30 devant le centre courrier, avant de partir en manifestation pour se diriger vers la mairie et être reçus par le secrétaire du sous-préfet et un représentant du maire du Havre.

Une motion a été votée à l'unanimité, dans laquelle les postiers et postières interpellent le directeur

de la direction territoriale de La Poste et lui demandent d'ouvrir des négociations.

Dans son tract, le syndicat FO indique que les postiers ont « d'ores et déjà voté pour un durcissement du mouvement et pour l'élargir à l'ensemble de la direction territoriale de l'enseignement de La Poste dès le mois de mai ».

Les syndicats CGT, FO et SUD de la région havraise ont décidé de se rencontrer dès le 6 mai afin d'établir ensemble des actions à mener. ■

## CARQUEFOU (Loire-Atlantique)

# Colère chez les salariés de Seita après la confirmation de la fermeture de l'usine

La colère et les larmes étaient visibles, le 16 avril, sur les visages des salariés de l'usine Seita, à Carquefou, au nord de Nantes, qui venaient d'avoir confirmation par le directeur général de la prochaine fermeture de leur usine. Mais ils entendent se battre pour sauver leurs emplois, (AFP, 16 avril). Plus de cent salariés de l'usine sont partis en manifestation.

« Il y en a ras le bol : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage... », lâche une salariée de l'usine de Carquefou, avec son mari. Le couple, qui a trois enfants, a déjà

vécu cela en 2005, lorsque l'usine Seita, à Lille, a fermé et qu'ils ont été tous deux reclassés sur le site de la banlieue nantaise.

Parmi les 327 salariés touchés, ils sont 17 couples dans cette usine à voir venir le même calvaire de la double perte d'emploi.

## “IL N'Y A AUCUNE RAISON DE FERMER CE SITE”

« C'est le début de la lutte : pour nous, il n'y a aucune raison que ce site ferme, on se battra jusqu'au bout », assure Michel Laboureur, secrétaire CGT du comité central d'entreprise. « En cinq ans, 2,6 milliards d'euros ont été distribués aux

actionnaires, au niveau de Seita : vous pouvez me croire, ce site est rentable, il n'y a aucune raison de le fermer », martèle-t-il.

Le processus du plan pourrait débuter le 20 juin avec un comité central d'entreprise exceptionnel et déboucher, quatre mois plus tard, sur les licenciements.

Imperial Tobacco, qui possède Seita, avait annoncé, le 15 avril, la fermeture de l'usine de Carquefou, ainsi que celle du site de recherche, à Bergerac (Dordogne), et la suppression nette de 366 postes en France sur 1 150, soit près du tiers des effectifs. ■

## Chronique

## INTERNATIONALE

Ukraine :  
le 1<sup>er</sup> mai  
approche...

Dominique Ferré

A Genève, les représentants des Etats-Unis, de l'Union européenne, de l'Ukraine et de la Russie ont signé un « accord » de « stabilisation » de la situation en Ukraine. Puis les différentes parties se sont rejeté mutuellement la responsabilité de sa non-application. En France, comme aux Etats-Unis, les gouvernants et la presse à leur service se déchaînent contre les manifestants de l'est de l'Ukraine, réduits à des commandos armés « séparatistes », voire « terroristes ».

Lundi 20 avril, le vice-président américain, Joe Biden, est à Kiev « pour marquer le soutien des Etats-Unis aux autorités ukrainiennes ». Il vient proposer « que des équipes américaines aident l'Ukraine à assurer une répartition équitable de l'aide internationale dans toutes les régions du pays ».

« L'aide » dont il est question, est le prêt de 14 milliards de dollars du FMI, en échange duquel le gouvernement ukrainien s'est engagé à des mesures brutales contre la population. Biden doit aussi discuter d'« une récente proposition américaine de livrer à l'armée ukrainienne du matériel non légal » (Reuters). Mais le 1<sup>er</sup> mai approche... C'est à cette date qu'entre en vigueur l'une des mesures antisociales annoncées par le gouvernement de Kiev, découlant des accords avec l'Union européenne et le FMI : l'augmentation de 50 % du prix du gaz et du chauffage pour les ménages. Une mesure qui devra s'appliquer sur tout le territoire de l'Ukraine, frappant des millions d'ouvriers, de mineurs, d'employés du secteur d'Etat, de paysans, de retraités... de Lviv (ouest) à Donetsk (est). Même la Banque mondiale reconnaît que de telles mesures « se répercuteront de façon négative sur le pouvoir d'achat de la population (...) et réduiront les investissements publics » dont dépende l'existence des mines de charbon (« Ukraine Economic Update », 4 avril). Comme le soulignait un analyste de l'agence TPP-Inform (lui-même favorable aux mesures annoncées, pour en finir, dit-il, avec une « économie encore beaucoup trop soviétique ») : malgré le soutien de Bruxelles et Washington, « la situation peu stable du gouvernement actuel pourrait très vite devenir insoutenable ».

## L'événement



Le 16 avril, dans les rues de la casbah d'Alger.

Photo AFP

Le 17 avril a eu lieu l'élection présidentielle, dans laquelle le président Bouteflika a recueilli plus de 80 % des suffrages exprimés, tandis que son opposant, partisan de l'ouverture aux grandes puissances et partisan de la libéralisation de l'économie, a obtenu 12 %, et Louisa Hanoune 1,4 %.

Algérie :  
après l'élection  
présidentielle

Lu dans la presse algérienne du 20 avril

Lors d'une conférence de presse, Louisa Hanoune est revenue sur le résultat de ces élections : « Arrivée en quatrième position, la secrétaire générale du Parti des travailleurs n'y voit aucunement un recul, et affirme même que l'Algérie vient de vivre une élection des plus régulières, et qu'au fond, son parti avait renforcé sa position de force de décanation » (Le Soir).

Commentant la réélection du président Bouteflika, « Louisa Hanoune explique que les menaces de mettre le pays à feu et à sang ont eu pour effet de provoquer chez les électeurs un mouvement en faveur du vote pour Bouteflika. Ils choisissent ainsi, assurément-elle, la stabilité au détriment du projet de société et du changement démocratique » (Actualité algérienne).

Louisa Hanoune a insisté : le vote massif en faveur du président Bouteflika, c'est la peur de l'inconnu et de l'anarchie. « Elle considère que le choix des électeurs en faveur du président sortant est un "vote de refuge". Mme Hanoune affiche un satisfecit et une confiance dans la capacité des militants de son parti. Cela signifie que le déroulement de cette élection est une grande victoire pour la nation algérienne, dès lors que la population n'a donné crédit ni aux boycotteurs, ni à ceux qui appelaient à investir la rue. Le message de la population est des plus

clairs : la population a voté pour la préservation de la stabilité, la paix et la souveraineté nationale, en vue d'éviter à l'Algérie de sombrer dans le chaos et l'anarchie. « Nous ne nions pas que la situation sur le front social est au bord de l'explosion. Mais la majorité de la population a choisi la précarité au chaos. Elle ne voulait pas faire un saut dans l'inconnu, alors elle a accordé la priorité à la stabilité. » Mme Hanoune pense que le changement démocratique tant attendu et souhaité par le peuple n'a pas été abandonné mais différé » (El Watan).

« Selon Mme Hanoune, les électeurs ont choisi le candidat de la stabilité (...) en raison de la situation qui prévaut, marquée par des menaces tant de l'extérieur que de l'intérieur du pays. Ce qui importe est de faire passer l'intérêt du pays avant tout, et de faire échec aux menaces sur la stabilité et l'intégrité du pays et du peuple » (Le Quotidien d'Oran).

Louisa Hanoune, dans sa conférence de presse, a insisté sur le fait que l'activité du Parti des travailleurs ne se limitait pas à l'élection présidentielle et aux élections en général. « Mme Hanoune a également indiqué qu'au contraire des élections législatives, la présidentielle ne fait sortir qu'un seul gagnant. Elle n'a pas omis d'appeler à des élections législatives anticipées, qualifiant les précédentes d'être entachées par la fraude et un très faible taux de participation. Le taux actuel de participation de 51 % aux présidentielles est jugé par Louisa Hanoune comme un taux qui traduit la crédibilité de ce scrutin. Toutefois, les 48 %



« Selon Mme Hanoune, les électeurs ont choisi le candidat de la stabilité (...) en raison de la situation qui prévaut, marquée par des menaces tant de l'extérieur que de l'intérieur du pays »

(Le Quotidien d'Oran, 20 avril)

d'abstentions constituent, selon elle, une sonnette d'alarme, car ils ont exprimé une méfiance induite par le manque de garanties » (L'Expression).

Pour Louisa Hanoune, « le peuple a décidé d'abord d'immuniser le pays en lui évitant un bain de sang. Le changement interviendra par la suite avec l'instauration d'une Deuxième République qui prônera la rupture avec le système du parti unique » (Le Quotidien d'Oran).

Dans la conférence de presse, elle est revenue sur le combat du Parti des travailleurs pour une II<sup>e</sup> République, en relation même avec le combat pour la défense des revendications des travailleurs : « Elle a indiqué dans ce sens que l'édification de la II<sup>e</sup> République est liée au maintien de la règle des 51%/49 % (au milieu de l'année 2000, sur la base du bilan de faillite de la politique de privatisation, le président Bouteflika a fait adopter la règle selon laquelle tout investissement étranger en Algérie ne pouvait excéder 49 % et que 51 % devaient être algériens — NDLR). Mme Hanoune n'a pas manqué d'évoquer la reprise majoritaire ces derniers jours par l'Etat algérien de l'opérateur téléphonique Djessy à hauteur de 51 %, qu'elle a qualifiée de nouvelle victoire pour la nation algérienne » (L'Expression). Lors de cette conférence de presse, Louisa Hanoune a indiqué que « les instances du PT se réuniraient dans les jours qui viennent pour décider des initiatives et des moyens à mettre en œuvre pour maintenir la dynamique de la campagne engagée par le PT » (El Watan).

Chine

# Plus de 30 000 ouvriers en grève chez Yue Yuen, à Dongguan !

Les ouvriers des usines Yue Yuen, à Dongguan, se sont massivement mis en grève le 5 avril. Pourquoi ? Parmi les revendications relevées par « China Labor Watch », on lit : les taux de cotisation aux assurances sociales doivent être clairement indiqués, tous les arriérés de cotisations doivent être versés et la gratuité de logement et de repas doit être accordée aux travailleurs qui n'en ont jamais bénéficié, alors que leur contrat de travail le stipule. D'autres sources évoquent aussi une demande de 30 % d'augmentation des salaires. Sur des banderoles déployées par les grévistes, on lit : « *Versez les arriérés de cotisations et les allocations logement ! Honte à Yue Yuen et ses pratiques illicites !* »

Car quand des ouvriers se sont rendus aux bureaux de la Sécurité sociale pour consulter leurs relevés (le « compte individuel » abondé par le salarié et l'entreprise), ils se sont aperçus que les cotisations de l'entreprise étaient minorées, voire inexistantes, la pratique la plus courante consistant à exclure les heures supplémentaires de la base des cotisations, alors que seules ces heures supplémentaires permettent aux travailleurs de doubler leur salaire et de s'en sortir...

Un ouvrier de 38 ans rapporte qu'il gagne 3 500 yuans (410 euros), mais que ses cotisations sociales n'ont porté que sur 1 810 yuans.

Même l'agence officielle Xinhua cite un directeur des ressources humaines de Yue Yuen qui explique qu'« environ 1 000 employés seulement sur 45 000 percevaient une allocation logement ».



## AUCUNE NÉGOCIATION

Il n'y eut aucune négociation, mais une annonce de l'employeur en réponse aux revendications : il y aura de nouveaux contrats de travail pour tout le monde le 1<sup>er</sup> mai, mais on ne versera pas un centime des arriérés dus. Un cadre en grève déclare : « *Ils ne nous ont pas payé les cotisations depuis 2006, leur annonce montre qu'ils le faisaient en toute connaissance de cause, et ils ne veulent pas nous donner un centime ! J'ai des collègues qui estiment que l'entreprise nous doit jusqu'à un milliard de yuans [120 millions d'euros] depuis toutes ces années !* » (China Labour Bulletin, 14 avril). Rogner sur les cotisations sociales permet à Yue Yuen de se remplir les poches : 315 millions d'euros de profit en 2013 !

## GRÈVE MASSIVE

La grève a donc recommencé massivement dans plusieurs usines de la ville le 14 avril. Les chiffres varient entre 30 000 et 50 000 grévistes. Ils arrivent au travail, pointent pour éviter d'être considérés comme démis-

sionnaires, mais se rassemblent devant les usines. Une manifestation de 10 000 grévistes a eu lieu le même jour pour demander à la municipalité de prendre position. Mais ce sont des centaines de policiers qui ont pris position pour interdire l'accès aux bâtiments officiels de la municipalité de Dongguan. Les matraquages ont permis à la police d'interpeller les grévistes qui tenaient les banderoles (voir cette vidéo de la BBC : <http://www.youtube.com/watch?v=kznsjLyMJMU>). Depuis, des centaines de policiers, avec équipement anti-émeute et chiens bergers allemands, encerclent les bâtiments de la principale usine, provoquant régulièrement des incidents au cours desquels des matraquages et interpellations ont lieu.

## ET LE SYNDICAT ACFTU ?

« *Le syndicat officiel n'est pas intervenu*, dit Zhang Zhiru, le conseiller juridique d'une association d'aide aux travailleurs migrants qui a aidé les grévistes. *C'est un mouvement entièrement spontané, les ouvriers n'ont même pas élu de délégués. Je leur avais conseillé de le faire pour négocier avec la direction, mais ils ne m'ont pas écouté...* » (Financial Times, 15 avril). L'explication en est simple : « *Personne n'ose se lever pour prendre la tête de la contestation, car nous avons tous peur que l'usine exerce des actions de représailles par la suite* », dit une ouvrière en grève (Le Monde, 17 avril). Une ouvrière explose : « *Cela fait dix ans que l'entreprise nous carotte. Et avec elle, les gens du Bureau du travail, de la Sécurité sociale et de la municipalité du district Gaobu !* » ■

CHRONIQUE

## Au "Parlement" européen Une nouvelle directive sur les "travailleurs détachés"



Pervenche Berès, présidente PS de la commission de l'emploi et des affaires sociales et responsable des négociations pour le Parlement européen, en compagnie de l'ancien président de la Banque centrale européenne (BCE), Jean-Claude Trichet.

### Dominique Ferré

**Savez-vous ce que sont les travailleurs « détachés » ? Ce sont des travailleurs, souvent venus de pays d'Europe de l'Est, que leurs entreprises envoient travailler dans d'autres pays de l'Union européenne, en continuant à payer leurs cotisations sociales dans leurs pays d'origine, en vertu d'une directive européenne de 1996. Selon la CGPME, un « travailleur détaché » coûte en France, de 30 à 40 % moins cher qu'un travailleur français ! Grâce à cette directive, il y a quelques mois, les patrons de l'agroalimentaire en Bretagne embauchaient des ouvriers roumains en même temps qu'ils licenciaient à tour de bras.**

Le 16 avril, le Parlement européen a, dans un large consensus droite-gauche, adopté une nouvelle directive sur les « travailleurs détachés ».

Pervenche Berès, présidente PS de la commission de l'emploi et des affaires sociales et responsable des négociations pour le Parlement européen, salue dans ce vote « une victoire contre le dumping social en Europe ».

La seule façon de faire barrage au « dumping social », ce serait d'imposer aux patrons l'égalité totale des conditions d'embauche, de salaire et de cotisations sociales entre tous les travailleurs, seul moyen d'empêcher les capitalistes de mettre en concurrence les travailleurs, de surexploiter les travailleurs de « l'Est » pour casser le coût du travail à « l'Ouest ».

Mais imposer cela serait contradictoire à la « concurrence libre et non faussée » et à « l'économie de marché », fondements de l'Union européenne. N'en déplaise à Mme Berès, la nouvelle directive, comme l'ancienne, légitime cette concurrence entre travailleurs, et prétend en limiter « les abus ». Elle instaure que chaque pays pourra décider « du nombre et de la nature des documents exigibles des entreprises en vue de contrôler la situation des salariés dé-

chés ». Diantre ! Les patrons en tremblent déjà ! D'autant qu'avec la saignée des effectifs à l'inspection du travail, les contrôles sont rares, voire inexistantes...

Cerise sur le gâteau, « les travailleurs devraient être mieux informés, car le projet de directive garantit que les informations soient accessibles gratuitement sur un site officiel unique, et ce, en plusieurs langues » (Euractiv.fr, 15 avril). On imagine en effet les ouvriers roumains, bulgares ou polonais, allant s'enquérir de leurs droits en « surfant » sur le site Internet multilingue, eux qui sont la plupart du temps logés dans des baraquements insalubres à proximité des chantiers !

Contrairement aux eurodéputés « socialistes » qui, avec la droite, ont voté pour, les eurodéputés de la Gauche unitaire européenne (parmi lesquels les représentants du Front de gauche) ont finalement voté contre. Cela malgré un long travail d'amendements au projet, auquel ils ont participé : « Les eurodéputés de la GUE souhaitent également étendre le champ d'application de l'article 12 à tous les secteurs du marché du travail, et non au seul domaine de la construction » (Euractiv.fr).

Des amendements à un projet... qui n'a jamais eu l'intention de remettre en cause le fait que l'on paye, en France, un ouvrier 30 ou 40 % moins cher que ce qu'il devrait !

Signez, faites signer l'appel du POI contre la mascarade des élections au Parlement européen ! Un appel qui affirme notamment :

« *C'est tromper les travailleurs, les jeunes, les retraités que de laisser croire qu'il serait possible au Parlement européen d'infléchir la politique de l'Union européenne et de la BCE ! C'est les tromper que de les appeler à voter au nom d'une "Europe sociale", du "dialogue social européen" ou d'un "pacte social européen", verbiage creux qui nous est servi depuis vingt ans pour accompagner la liquidation pure et simple des droits acquis dans chacun de nos pays !* » ■

## Guadeloupe

### Procès Lendo reporté : un appel d'Elie Domota (UGTG)



Après le report du procès du militant de l'UGTG Charly Lendo (lire notre précédent numéro), Elie Domota, récemment réélu secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe, a lancé, le 16 avril, un appel adressé au Comité international contre la répression et aux organisations ouvrières et démocratiques, à propos « du procès de notre camarade Charly Lendo ».

« **L**e mardi 8 avril, nous avons décidé de solliciter un renvoi, qui a été accepté par le tribunal, car plusieurs de nos avocats étaient absents, notamment pour raisons de santé. Le procès a été renvoyé au 20 janvier 2015. En quatre ans, plus de 90 militants syndicalistes de l'UGTG ont été convoqués par la justice alors qu'ils ne faisaient qu'exercer leur mandat syndical. A plusieurs reprises, les avocats défenseurs des syndicalistes ont fait l'objet de pressions visant à les empêcher d'exercer leur métier.

A travers le procès de Charly Lendo et la campagne calomnieuse qui l'a précédé, le pouvoir veut franchir un pas supplémentaire dans la voie de la criminalisation de l'action syndicale. C'est le droit pour chacun de revendiquer qui est attaqué, c'est la liberté syndi-

cale qui est menacée. Nous résistons, nous sommes debout et nous savons que nous ne sommes pas seuls. En effet, des quatre coins du monde, des Amériques, de la Caraïbe, d'Europe..., des dizaines d'organisations syndicales représentant des dizaines de milliers de travailleurs ont exprimé leur solidarité en exigeant notamment du ministre français de la Justice l'arrêt des poursuites contre Charly Lendo et sa relaxe pure et simple.

Si le gouvernement et la ministre de la Justice comptent sur notre lassitude, sur notre isolement, ils se trompent lourdement. Les nombreux témoignages de soutien que vous nous avez adressés ainsi que les interpellations à l'adresse de l'Etat français nous encouragent à poursuivre la lutte pour la défense des libertés fondamentales.

La prochaine audience est fixée au 20 janvier 2015. Nous savons pouvoir compter sur votre soutien et votre solidarité sous la forme que vous jugerez utile ; et cela afin d'obtenir la relaxe de Charly Lendo et faire reculer la répression antisyndicale.

Vive la solidarité internationale ! Recevez, chers camarades, chers amis, nos salutations militantes. »

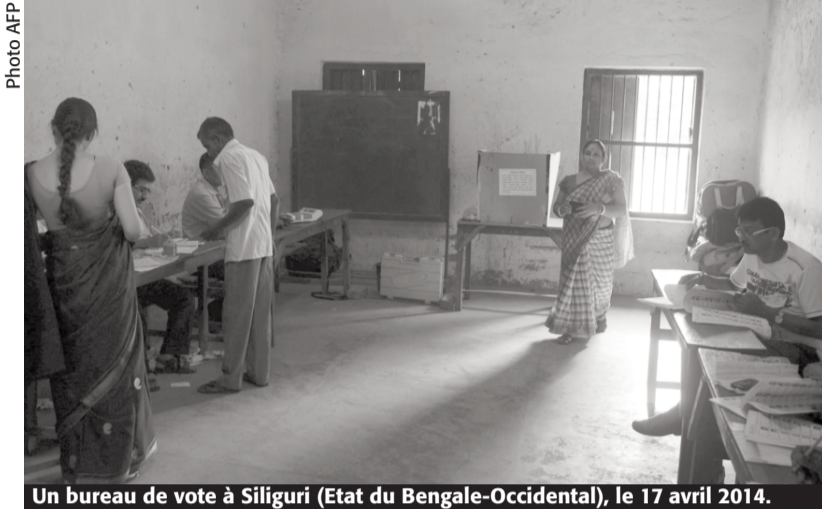
Pour l'UGTG, Elie DOMOTA ■

Photo AFP



## Inde

## Les élections législatives ont commencé...



Un bureau de vote à Siliguri (Etat du Bengale-Occidental), le 17 avril 2014.

Les élections à l'Assemblée nationale viennent de commencer en Inde. L'Inde est un Etat fédéral. Les opérations se dérouleront pendant trois semaines et le dépouillement national aura lieu le 16 mai.

Les médias parlent souvent de ces élections comme s'il s'agissait d'un grand spectacle fastueusement organisé : « 814 millions d'électeurs — l'Inde compte environ 1,3 milliard d'habitants. Des candidats par milliers dans un pays immense... » Et de conclure qu'il est fascinant de « voir comment fonctionne la plus grande démocratie du monde ».

Les libertés démocratiques, le suffrage universel, l'élection d'assemblées qui ont de véritables pouvoirs ont été conquis en même temps que l'indépendance, lorsqu'en 1947, l'action révolutionnaire des masses indiennes mit fin à la domination coloniale britannique.

Pourtant, on peut s'interroger sur le contenu réel de ce qui est recouvert aujourd'hui par l'étiquette « la plus grande démocratie du monde ».

L'Inde, près de soixante-dix ans après l'indépendance, reste toujours marquée par une pauvreté terrifiante, que n'a pas abolie le développement industriel limité à certains secteurs et les progrès qui ont été réalisés, grâce à l'action des travailleurs indiens, et qui sont aujourd'hui menacés par la politique « d'ouverture » et de « libre commerce » mise en œuvre par les gouvernements successifs.

En effet, ces élections se situent dans un contexte où la crise mondiale de l'économie capitaliste pousse l'impérialisme et la bourgeoisie indienne sur la voie d'une vaste restructuration, allant directement à l'encontre des objectifs du 13 février, vers la liquidation des avantages acquis, l'augmentation du chômage et la croissance relative du secteur inorganisé.

Les deux partis principaux, le Parti du Congrès et le parti « hindouiste », le BJP, insistent l'un et l'autre sur la nécessité de la croissance comme « solution magique » à tous les problèmes de l'Inde. Cela consiste pour eux en une plus grande adaptation du pays aux besoins du marché mondial. Toute une fraction de la grande bourgeoisie — porte-parole de l'impérialisme — a porté son choix sur le leader du BJP, Narendra Modi, pendant des années Premier ministre du Gujarat et connu pour avoir facilité l'entrée des investissements étrangers dans cet Etat, mais aussi pour avoir couvert le massacre de plusieurs milliers de musulmans. Les statistiques internationales montrent que la moitié de la popula-

tion indienne survit avec un revenu journalier de 1,50 euro. Dans ces 50 % se trouvent la grande masse de la paysannerie et aussi une large partie de la population urbaine, de travailleurs qui constituent ce qu'on appelle en Inde le « secteur inorganisé » ou « informel ».

La grande majorité des salariés, soit travaillant dans de petites unités de production, soit embauchés temporairement sans contrat par de grandes entreprises, ne relèvent pratiquement pas du Code du travail et ne bénéficient d'aucun système de retraite ou de protection médicale.

La fraction dite « organisée » est essentiellement concentrée dans le secteur automobile et les entreprises publiques (chemins de fer, banques, etc.). C'est elle qui forme la colonne vertébrale d'un puissant mouvement syndical — puissant malgré les divisions que lui ont imposées les partis politiques —, et qui, lorsque les travailleurs assurent les conditions de son unité, est capable de grandes actions, comme la grève générale de février 2013, dont les revendications principales portent sur les salaires, la défense de l'emploi, l'action contre les privatisations et l'extension des lois du travail à tous les travailleurs du secteur inorganisé.

Ces questions sont aujourd'hui au cœur de la situation indienne, même si elles ne sont pas posées dans la campagne électorale.

Même les deux partis qui tirent leurs origines du vieux PC indien, et qui ont vu leur influence décroître ces dernières années, cherchent à se raccrocher au Parti du Congrès en plein discrédit, le soutenant parce qu'il apparaît comme plus « laïque » que son concurrent, mais sans ouvrir de perspectives.

Dans un bulletin de discussion, *Spark*, publié par des militants indiens, il est noté : « Si l'on regarde de près la plate-forme des différents partis politiques en lice, on constate qu'ils acceptent tous comme priorité ce qui est nécessaire au monde des affaires. Aucun d'entre eux ne met en avant un programme économique conforme aux besoins de la classe ouvrière. »

Le résultat, indépendamment du parti qui arrivera en tête, c'est que la classe ouvrière fait face à une nouvelle élection qui sera marquée par des promesses non tenues et par la désillusion (...). Plus que jamais, l'heure est à l'unité de la classe ouvrière, l'unité qui a été démontrée dans la grève de deux jours de 2013. » En d'autres termes, les élections indiennes, par elles-mêmes, n'apporteront aucune solution au pays, et vont marquer un approfondissement de la crise qu'elles révèlent. ■

## Maroc

## Une marche ouvrière nationale dans l'unité contre la politique du gouvernement

Le 6 avril dernier, à l'appel des trois principales centrales syndicales — l'Union marocaine du travail (UMT), la Confédération démocratique du travail (CDT) et la Fédération démocratique du travail (FDT) —, près de 300 000 ouvriers, mais aussi des jeunes, des chômeurs diplômés et d'autres couches laborieuses, tant arabophones qu'amazighophones, ont participé à « la marche nationale de protestation pour la défense du pouvoir d'achat, de la dignité, de la liberté et de la justice sociale », qui a eu lieu à Casablanca.

En tête de la manifestation, il y avait les secrétaires généraux des centrales syndicales : Miloudi Moukharik (UMT), Noubir Amaoui (CDT) et Abderrahmane Azzouzi (FDT).

Venus en masse de tout le pays, y compris des provinces sahariennes, les travailleurs exprimaient non seulement l'unité de la classe ouvrière mais aussi l'unité de toute la nation marocaine.

Aux cris de : « Benkirane n'a rien fait ; il faut qu'il dégage ! », « zéro, gouvernement de Benkirane ! », les participants à la marche ont scandé des slogans contre le gouvernement islamiste et sa politique d'austérité, de privatisation et de destruction des conquêtes et droits ouvriers, en application des diktats des institutions financières internationales, en particulier le FMI.

Les manifestants ont arboré des banderoles et des pancartes dénonçant l'offensive menée par le gouverne-

ment contre le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population, à travers la hausse des prix des carburants et des produits de première nécessité et le démantèlement de la caisse de compensation, ainsi que les atteintes aux acquis sociaux et la violation des libertés syndicales.

Ils ont également exigé le retrait de l'ensemble des projets de loi remettant en cause tous les droits et toutes les conquêtes historiques de la classe ouvrière (projet de loi sur les retraites, projet de loi sur la grève, projet de loi sur les syndicats...), et de toutes les décisions impopulaires qui frappent de plein fouet les masses laborieuses.

## UN MÉMORANDUM COMMUN AUX TROIS CENTRALES SYNDICALES

Le 11 février dernier, les secrétaires généraux des trois centrales syndicales avaient adressé au chef du gouvernement un mémorandum commun comportant les principales revendications ouvrières et lui accordant un délai précis, jusqu'à la fin du mois de mars 2014. Le manifeste de l'appel à cette marche ouvrière regroupait l'essentiel de ces revendications :

« Mettre fin au coup porté au pouvoir d'achat de la classe ouvrière et de l'ensemble de la population ;

— amélioration des salaires et augmentation du SMIG et des pensions pour faire face à la cherté de la vie et garantir une vie digne ;

— mise en œuvre de tous les engagements pris par le gouvernement, notamment ceux en suspens inscrits dans l'accord du 26 avril 2011 ;

— respect des libertés syndicales, particulièrement le droit d'adhérer à un syndicat et le droit de grève ;

— généralisation de la protection sociale, en garantissant des services de qualité en matière de santé et une retraite sereine au profit de tous les salariés ;

— application efficace du Code du travail, respect de l'obligation de déclaration des salariés auprès de la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale — NDLR) et mise en œuvre de toutes les dispositions de la législation sociale ;

— embauche des jeunes, notamment des jeunes diplômés, et lutte contre le chômage ;

— satisfaction des revendications sectorielles et catégorielles et mise en place de la négociation collective à l'échelle de tous les secteurs ;

— mettre fin au travail temporaire, à l'emploi précaire et à la sous-traitance par la garantie de la stabilité de l'emploi. »

Réunis le 9 avril, au siège central de la FDT, pour évaluer la marche ouvrière du dimanche 6 avril, les dirigeants des trois centrales syndicales, tout en appelant le gouvernement à « ouvrir une véritable négociation, sérieuse et responsable, sur la base du mémorandum adressé au chef de l'exécutif », ont réitéré leur volonté d'« augmenter le rythme de la mobilisation et de poursuivre la lutte ouvrière unitaire et commune dans le but de préserver les intérêts de la classe ouvrière, de l'ensemble des salariés et d'assurer les intérêts suprêmes de la nation ».

Correspondant ■

## Afrique du Sud

## La tension sociale monte...

A quinze jours d'élections générales (elles doivent avoir lieu le 7 mai), considérées comme les plus difficiles pour l'African National Congress (ANC), le parti dirigeant depuis la fin de l'apartheid, la tension ne cesse de monter.

Comme nous l'écrit un correspondant en Afrique du Sud, « bien que nous soyons en pleine campagne électorale, tous les yeux sont tournés vers ce qui se passe dans la lutte de classe ».

Depuis maintenant plus de deux mois, les mineurs des grandes mines de platine (propriété des multinationales), sont en grève. Ils ont été la cible de multiples provocations. Leur syndicat (l'AMCU), qui s'était forgé lors de la grande grève de Marikana de 2012, a fait l'objet d'une tentative de scission. La direction confédérale de la Cosatu, la plus grande centrale syndicale du pays, dont la direction actuelle est subordonnée directement à l'ANC, a publié des communiqués regrettant la « faiblesse » des autorités policières et judiciaires devant les « manœuvres d'intimidation » des grévistes.

L'AMCU réclame l'établissement d'un salaire minimum, dans les mines de platine, à 12 500 rands (environ 1 200 euros). L'AMCU a accepté, il y a plusieurs semaines, dans la situation difficile où elle se trouvait, de négocier sur la base d'un étalement de cette augmenta-

tion sur trois ans. La direction patronale a refusé, cherchant de toute évidence à isoler puis briser la grève des mineurs. Mais le gouvernement de l'ANC et le patronat en ont-ils les moyens ? Nous apprenons, au moment où ces lignes sont écrites, que la direction des mines de platine s'est déclarée prête à négocier sur la base de la revendication d'un salaire de 12 500 rands d'ici à 2017.



## LE SOUTIEN DU SOPA

En même temps, sur le terrain politique, la campagne menée par Julius Malema (1) se développe sur deux thèmes essentiels : la nationalisation des mines et le retour de la terre, aujourd'hui encore accaparée par les grands propriétaires fonciers blancs, à ceux qui la travaillent, les paysans noirs.

Sur cette base, le Socialist Party of Azania (SOPA), qui participe aux activités de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, a apporté son soutien à la campagne de l'Economic Freedom Fighters (EEF, le parti de Malema).

Enfin, ce qui indique comment les différents éléments de cette crise explosive se manifestent dans les sommets du mouvement ouvrier est le fait suivant : la commission exécutive centrale de la Cosatu a été convoquée pour confirmer les sanctions à l'encontre de son ancien président, Zwelinzima Vavi (2), et pour entamer une procédure d'exclusion de la NUMSA, sa fédération la plus forte, celle des métallurgistes, qui mène campagne pour un congrès extraordinaire mettant à l'ordre du jour la question de la rupture avec l'ANC.

Mais la direction de l'ANC et de l'Etat a envoyé à cette commission exécutive le vice-président de l'ANC, pour qu'il exige de la Cosatu qu'elle sursoie à toute mesure disciplinaire, ajourne et repousse d'un mois cette discussion, c'est-à-dire après les élections... ■

(1) Ex-dirigeant de la Ligue de la jeunesse de l'ANC, exclu pour s'être prononcé pour la nationalisation des mines et avoir soutenu les grévistes de Marikana.

(2) Vavi était entré en conflit avec la direction de l'ANC sur la question de la grève de Marikana. Il a été évincé de la direction de la Cosatu sur la base d'attaques sur son comportement personnel et ses dépenses. Un tribunal a jugé sans fondement ces accusations, mais la direction de la Cosatu entendait confirmer son éviction.

## UNE SEMAINE DANS LE MONDE

## CROATIE

## Bruxelles impose des nouvelles taxes et des coupes massives dans les budgets

Le gouvernement croate vient d'adopter de nouvelles mesures de restriction budgétaire pour respecter une exigence imposée par Bruxelles : nouvelles taxes sur le pétrole et les télécommunications, nouvelles coupes dans les dépenses publiques et sociales.

La Croatie, qui a rejoint l'Union européenne en juillet dernier, est en récession depuis cinq années consécutives ; le taux de chômage y est massif et les déficits chroniques.

Les ministres des Finances des pays membres de l'Union européenne avaient ouvert, en janvier, une procédure de déficit excessif contre la Croatie, un déficit qui se chiffrait à 5,4 % du PIB.

Des premières mesures d'austérité, frappant les salariés, les retraités, les familles avaient déjà été adoptées fin janvier. Insuffisantes pour Bruxelles !

## CHIFFRE

## 1 million

C'est le nombre de Britanniques qui ont eu recours l'an dernier aux banques alimentaires, une hausse de 163 % par rapport à 2012, selon l'association Trussell Trust qui gère 423 centres de distribution au Royaume-Uni. Elle dénonce notamment la récente réforme du système de protection sociale. Et ce chiffre n'inclut pas « ceux qui ont recours à d'autres systèmes d'aide, ceux qui vivent dans des villes où il n'y a pas de banque alimentaire, ceux qui ont trop honte de s'y rendre et ceux, nombreux, qui mangent moins et moins bien », souligne l'association.

## CISJORDANIE ET GAZA

## Journée de solidarité avec les détenus palestiniens

Le 17 avril dernier, des milliers de Palestiniens ont manifesté en Cisjordanie et à Gaza à l'occasion de la Journée annuelle des prisonniers en Cisjordanie, à Ramallah, Hébron et Naplouse, ainsi que dans la bande de Gaza.

« Nous n'oublierons jamais nos prisonniers. Les prisonniers d'abord ! », pouvait-on lire sur les banderoles des manifestants à Gaza.

L'Etat d'Israël détient 4 881 prisonniers palestiniens, dont 183 mineurs.

Parmi eux, 175 sont en « détention administrative », une pratique héritée de l'époque du mandat britannique sur la région, qui permet de détenir une personne sans inculpation ni jugement, en vertu d'ordonnances militaires renouvelables indéfiniment.



Photo AFP

Haïti :  
“Dix ans d'occupation, assez !”  
La Minustah doit se retirer immédiatement !

Photo AFP

Depuis le mois de février, des soldats du Honduras sont venus rejoindre les troupes d'occupation de l'ONU en Haïti pour ce qu'ils appellent une “mission de stabilisation”.

La coordination haïtienne pour le retrait des troupes de l'ONU (la Minustah) appelle à une mobilisation continentale le 1<sup>er</sup> juin prochain. Rappelant que cela fait maintenant plus de dix ans que dure l'occupation d'Haïti par des troupes de la Minustah, l'appel déclare :

« Dix ans depuis le coup d'Etat qui a chassé Aristide, le président élu. Le bilan de la Minustah est très lourd en terme de violation du droit à l'autodétermination du peuple haïtien et des droits humains. (...) Les soldats de l'ONU ont participé à différents massacres commis dans les quartiers les plus pauvres de l'île : viols, pendaisons,

homicides et tortures ont été commis en toute impunité. En 2010, les soldats de l'ONU ont été responsables de la propagation d'une épidémie de choléra qui a déjà tué 8 000 Haïtiens et en a infecté 800 000. »

Constatant que « la force de l'ONU ne fait en rien progresser la démocratie dans ce pays », l'appel conclut : « Dix ans, ça suffit ! C'est inacceptable : non à l'occupation ! Nous, jeunes, étudiants, travailleurs, paysans, organisations syndicales, progressistes, mouvement démocratique, associations de femmes, de quartiers populaires... nous appelons à une large mobilisation le 1<sup>er</sup> juin 2014, date qui marquera le 10<sup>e</sup> anniversaire du débarquement des troupes de l'ONU. » ■

## PORTUGAL

A la veille des manifestations commémorant le 40<sup>e</sup> anniversaire de la révolution portugaise

Dans un communiqué du 21 avril, le Parti ouvrier d'unité socialiste (POUS) affirme que « le 25 Avril (1974) est une réalité vivante dans la conscience de millions de Portugaises et de Portugais qui se battent pour défendre ses conquêtes, et pour un avenir où chacun pourrait vivre dans la dignité. Combattre pour cette réalité, c'est défendre l'indépendance des centrales syndicales face au gouvernement et aux institutions européennes, pour qu'elles rompent avec les politiques de “concertation” et de “pactes sociaux”, pour en finir avec ce gouvernement et vaincre la troïka ». Se prononçant pour « l'arrêt immédiat du processus de privatisation des transports » et « la renationalisation des secteurs stratégiques de l'économie, des banques, de l'énergie et des télécommunications », le POUS combat pour « l'élection d'une Assemblée de la République souveraine » et « la rupture avec l'Union européenne et ses traités ». Il affirme également sa solidarité avec la direction de l'Association 25 Avril (association des officiers qui ont participé à la révolution de 1974) qui, cette année encore, a refusé de s'associer aux commémorations officielles du gouvernement portugais, compte tenu de sa politique d'austérité.

## SOMALIE

## Des factions armées rivales face-à-face dans une région disputée... pour son pétrole !

Les forces armées de deux régions rivales du nord de la Somalie se font face dans une région dont elles revendiquent le contrôle. Les troupes du Somaliland, autoproclamé indépendant (nord-ouest) et les soldats du Puntland autonome (nord-est) se sont déployés autour de la ville de Taleh, une zone dont ils se disputent le contrôle dans la région de Sool (nord de la Somalie).

Le Somaliland et le Puntland revendiquent sur leur frontière commune plusieurs zones qui contiennent d'importants gisements de pétrole.

Les deux camps se sont déjà affrontés à plusieurs reprises dans la région, une zone sans loi, voisine de l'Ethiopie qui ne reconnaît pas l'autorité du faible gouvernement central basé loin dans le sud, à Mogadiscio. Une instabilité que ne déplorent pas les grandes compagnies pétrolières qui entretiennent des relations avec les deux camps qui leur permettent de piller tout à leur aise.

## CENTRAFRIQUE

## A Grimari, les groupes armés s'affrontent, l'armée française “veille”, la population survit en plein cauchemar

Les enfants se mettent à courir, les yeux fous, au son de la rafale d'arme lourde : les combats entre ex-rebelles Séléka et militaires anti-balaka bouleversent la paisible Grimari, bourgade du centre de la Centrafrique.

Les villages sont vides, portes et fenêtres closes, à des kilomètres à la ronde. De rares poules rappellent que la vie, il y a peu encore, suivait normalement son cours.

Le mardi 15 avril, de petits groupes d'anti-balaka chrétiens, sont arrivés à Grimari (250 kilomètres au nord-est de la capitale Bangui). Certains, très jeunes, portaient des machettes, d'autres de vieilles pétaires rouillées.

Le 16 avril, des véhicules des Séléka, ex-rébellion pro-musulmane, en treillis beige, rejoignaient de nuit cette petite sous-préfecture, lance-roquettes et fusils d'assaut à la main.

Depuis, Grimari vit un cauchemar, sous l'œil de la force française Sangaris, aux blindés omniprésents.

Quelque 4 600 chrétiens se sont réfugiés dans la paroisse de Notre-Dame de la Liesse, saturée.

Tous s'affolent lorsque des tirs, proches, se font entendre. Les femmes hurlent. Des enfants pleurent. Des rumeurs d'invasion de soldats armés jusqu'aux dents attisent les pires paniques. Les combats ont déjà fait de nombreuses victimes.

Il n'y a pas si longtemps, les deux groupes vivaient pourtant en bonne entente à Grimari. « Des années durant, il n'y a jamais eu de bagarre interconfessionnelle », se rappelle le curé de la paroisse. « Il y a déjà du paludisme. Après 72 heures de pluies, les diarrhées vont commencer », s'alarme le chef du centre de santé de Grimari, dont les services subissent d'incessantes fermetures.

## BANQUES

## Western Union et MoneyGram spolient les travailleurs migrants africains

Après avoir, au prix de milliers de morts, affronté les périls de traversées douteuses, les travailleurs migrants africains se voient spoliés chaque année de 1,8 à 2,3 milliards de dollars à cause des frais surélevés qu'ils doivent supporter pour transférer de l'argent à leurs proches restés au pays.

« L'Afrique subsaharienne est la région la plus pauvre au monde, mais elle essuie les frais de transfert les plus élevés. Ils sont en moyenne de 12 % sur les transferts de 200 dollars américains, ce qui équivaut quasiment au double de la moyenne mondiale », estime l'Overseas Development Institute, basé à Londres, dans un rapport publié le 16 avril.

Ce vol correspond à la scolarisation de quelque 14 millions d'enfants, soit presque la moitié des enfants non scolarisés en Afrique subsaharienne, et à la fourniture d'eau potable à 21 millions de personnes.

La Banque mondiale, estime que les envois de fonds vers l'ensemble des pays en développement devraient franchir la barre des 500 milliards de dollars d'ici à 2016.

Les deux grandes sociétés américaines de transfert de fonds – Western Union et MoneyGram – contrôlent à elles seules le marché des virements à l'étranger.



Photo AFP

Une femme et son enfant à Grimari, République centrafricaine, le 16 avril 2014.